



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/08/2018

Dossier complet le :

17/08/2018

N° d'enregistrement :

2 018,2862

1. Intitulé du projet

Construction d'une concession automobile RENAULT DACIA

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL SOCIETE DES ENTREPOTS DE THUMERIES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr Emmanuel LAUDE, directeur

RCS / SIRET

4 5 7 5 0 7 2 1 8 0 0 0 5 7

Forme juridique

Société à Responsabilités Limités

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|--|
| Catégorie 41 a/ et b/Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisir. | a/ aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus, b/ dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisir de 50 unités et plus. |
| 1a) . Installations classées pour la protection de l'environnement | Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur soumis à déclaration 2930.1.b (surface de l'atelier >2000m ² mais <5000m ²). 2930.2.b (solvants). |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le présent projet correspond à la construction d'une concession automobile RENAULT DACIA, dans le cadre de la relocalisation de l'établissement RRG existant de DOUAI, au sein du village automobile de la Zone Commerciale du Luc à DECHY (59 187). La surface globale de la parcelle allouée au projet est de 31 114 m².

Le projet prévoit la construction et l'aménagement d'un établissement commercial automobile.

Il se composera de 4 bâtiments distincts : un bâtiment Front Office pour l'accueil des clients principalement, un bâtiment Back Office principalement destiné aux activités d'atelier, un bâtiment VO (vente d'occasion) pour l'accueil des clients VO, un bâtiment personnel destiné au personnel de l'établissement. Une aire de lavage est également présente sur le site. La parcelle sera également principalement composée de place de parkings destinées à l'activité.

Le nombre de places ainsi que les surfaces des bâtiments sont définis en partie 4.5.

Le projet s'inscrit sur une zone non construite actuellement, aucun travaux de démolition n'est prévu.

De plus, son activité, le projet sera soumis à déclaration selon la rubrique ICPE 2930 relative aux ateliers de préparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, pour la réparation et l'entretien de véhicules et d'engins à moteurs ainsi que pour l'application de vernis, peinture, apprêt sur véhicules et engins à moteurs.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la construction d'un complexe destiné à l'accueil d'une concession automobile.

Cette concession, dont le but principal est de vendre et réparés des véhicules, sera exploitée par la société RENAULT DACIA, RRG. Le projet s'inscrit au sein de la Zone Commerciale du Luc.

L'objectif du projet est de construire un ensemble de structures, bâtiments, pouvant accueillir l'activité de concession automobile et destinés à l'exposition de véhicules et à la partie vente, ainsi qu'à la partie de réparation des véhicules dans les ateliers.

Dans cette optique et pour les besoins de l'activité, l'installation sera soumis à déclaration au sens de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour la rubrique 2930 relative aux ateliers de préparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie réparation et entretien de véhicules et engins à moteurs et application, cuisson, séchage de vernis, peinture et apprêt sur véhicules et engins à moteurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus suivants 19 lots :

- VRD,
- Gros oeuvre,
- Charpente métallique,
- Serrurerie,
- Couverture bardage,
- Dallage,
- Portes sectionnelles,
- Portes CF,
- Peinture atelier,
- Menuiserie extérieure,
- Electricité,
- Cloisons et plafonds,
- Carrelage et faïence,
- Chauffage atelier,
- Plomberie VMC,
- Génie climatique,
- Clôtures, portails,
- Glissières de sécurité,
- Espaces verts.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La future concession automobile RENAULT DACIA RRG de la Zone Commerciale de DECHY aura pour activités :

- la vente de véhicules d'occasion dans un bâtiment dédié,
- l'exposition et la vente de véhicules neufs dans un bâtiment dédié,
- la réparation de véhicules en ateliers (carrosserie, mécanique, etc.) pour une clientèle de particuliers et de professionnels dans un bâtiment ateliers spécifique,
- la location de véhicules grâce à un parc automobile de voitures de location,
- la réparation de véhicules en Drive.

La concession disposera de nombreux emplacements de parkings différenciés selon les diverses activités et réparties comme suit :

- 36 places allouées à la clientèle,
- 74 places pour le personnel dont 2 pour les personnes à mobilité réduite, ainsi qu'une aire de stationnement motos,
- 178 places pour les véhicules d'occasion,
- 85 place pour les véhicules neufs,
- 100 places pour le stockage divers APV, véhicules en attente, restitution,
- 5 places pour le service DRIVE,
- 80 places pour les véhicules en attente de réparation mécanique/carrosserie,
- 22 places pour les véhicules PRO en réparation,
- 37 places pour les véhicules destinés à la location

Soit un total de 617 places.

L'installation comprendra également des locaux sociaux, des vestiaires, des bureaux, des locaux techniques et informatiques, un local de déchets, une aire de lavage, une salle d'archives.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclarations au titre des ICPE.

Permis de construire au titre du code l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|---------------------|
| Bâtiment Front Office (m ²) | 1 909,44 |
| Bâtiment Back Office (m ²) | 2 520 |
| Bâtiment VO (m ²) | 182 |
| Bâtiment personnel (m ²) | 100 |
| Aire de lavage (m ²) | 182 |
| Parkings VO + VN (unité) | 178 + 85 |
| Parkings clientèle + personnel (unité) | 36 +74 (dont 2 PMR) |
| Autres parkings (divers, atelier, PRO, VN, rent)+ drive (unité) | 239+ 5 |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Barack Obama - Zone
Commerciale du Luc
59 187 DECHY

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 0° 3 4' 5 2" 26 Lat. 3° 1 2' 2 1" 08

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Sans objet

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune ZNIEFF ne se situe dans un rayon de 2 km. La ZNIEFF la plus proche se situe à plus de 2km du terrain alloué au projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type I n°310030007 "Parc de Renouvelles, marais de Dechy". |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'y a pas de zone couverte par un APB dans un rayon de 20 km autour du site. La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche est à plus de 20 km du site. |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'y a ni parc ni réserve dans un rayon de 4km autour du site. Le parc naturel régional le plus proche se situe à plus de 4 km. Il s'agit du parc n° FR8000037 "Scarpe-Escaut". La réserve naturelle régionale la plus proche se situe à plus de 6 km. Il s'agit de la réserve n°FR9300075 "Marais de Wagnonville". Aucun parc national, parc naturel marin, zone de conservation halieutique ou réserve naturelle nationale ne se trouve dans un périmètre de 50 km du projet. |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Dechy est affectée par l'arrêté du 30 mai 1996 portant sur le classement des infrastructures de transports terrestres et l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit Communes de l'arrondissement de Douai. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Plusieurs sites inscrits ou classés sont répertoriés sur l'agglomération de Douai, mais aucune zone tampon n'est présente sur le site du projet situé sur la commune de Dechy. |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'y a pas de PPRN ni de PPRT sur la commune de DECHY. La commune fait partie du TRI de Douai mais la zone n'est pas considérée comme inondable. Le site est concerné par le risque de cavités souterraines. Le site se trouve en zone d'aléa sismique faible. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun sites ou sols pollués recensés dans la base de données BASIAS, sur la commune de Dechy ne se situent dans un périmètre de 400m autour du site. La base de données BASOL ne recense aucun site sur la commune de Dechy. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune zone de répartition des eaux n'est recensé sur la commune de Dechy. La commune de Dechy se situe en zone vulnérable aux nitrates. Cependant, l'activité projetée (concession automobile) n'est pas une activité agricole contrairement à l'utilisation actuelle des parcelles. Le projet n'induit pas de rejets de nitrate et diminuera même les rejets nocifs à cet endroit là. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas concerné par un périmètre rapproché ou éloigné d'un captage AEP référencé. |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 6 km au Nord du site d'implantation. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site est raccordé au réseau communal conformément à la réglementation de la zone UEb dans laquelle s'inscrit le projet. Le réseau servira pour les eaux sanitaires, le lavage (hors lavage automobile) et les moyens d'extinction incendie. Le planning prévisionnel des effectifs prévoit environ 99 employés sur le site. La consommation d'eau prévue peut être considérée comme minime au vu du faible effectif prévu. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'y a pas de création de sous-sols. Aucun impact sur les eaux souterraines n'est attendu. En fonction des conditions climatiques lors des travaux, selon l'étude géotechnique spécifique au projet (en annexe), la réalisation d'un réseau de tranchées drainantes périphériques et intérieures aux plateformes sera prévu. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne prévoit pas la construction d'un sous-sol donc il n'y pas d'excavations de prévues. Dans tous les cas, un équilibre déblais/remblais est recherché sur l'opération. Les matériaux prélevés seront donc réutilisés in situ. Les travaux liés au projet ne seront donc ni excédentaires ni déficitaires en matériaux. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Si des prélèvements sont réalisés, ils serviront de remblais sur le site. Les matériaux prélevés seront donc réutilisés. Les travaux liés au projet ne seront donc ni excédentaires ni déficitaires en matériaux. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site s'inscrit dans la Zone Commerciale du Luc déjà existante, en zone UEb du PLU. Il s'agit du secteur d'activité économique à vocation principale d'industrie et de logistique. Le site ne présente pas d'intérêt faunistique ou floristique s'agissant d'anciens terrains agricoles à la végétation rase. La ZNIEFF la plus proche "Parc des Renouvelles, marais de Dechy" représente un corridor écologique. Mais ce corridor biologique ne passe pas par le terrain sur lequel le bâtiment va s'implanter. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 6 km au Nord du site d'implantation. Il s'agit d'un site Natura 2000 Directive Habitats n°FR3100504 "Pelouses métallicoles de la Plaine de la Scarpe". Aucune espèce inscrite à l'annexe II de la directive 92/43/CEE n'y est recensée. Et on peut considéré qu'au vu de la distance de ce site et du futur projet, ce dernier n'aura pas d'impact. |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site s'inscrit dans la Zone Commerciale du Luc déjà existante, en zone UEb du PLU. Il s'agit du secteur d'activité économique à vocation principale d'industrie et de logistique. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Dechy est concernée par le risque TMD. Elle est traversée par l'oléoduc TRAPIL qui transporte des hydrocarbures liquides. Cependant il ne passe pas à proximité du futur site. Une entreprise est répertoriée sur le site des installations classées : il s'agit de l'entrepôt de stockage GEODIS soumise à autorisation et implantée dans la ZAC du Luc. Ce site dispose d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploité. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune fait partie du TRI de Douai mais la zone n'est pas considérée comme inondable. Le site se trouve en zone d'aléa faible concernant le risque de retrait/gonflement des argiles, en zone de sensibilité faible concernant le risque de remontée de nappes phréatiques. Le site se trouve en zone d'aléa sismique faible. Le site est concerné par le risque de cavités souterraines. L'étude géotechnique réalisée pour le projet prend en compte ce risque et définit des préconisations, notamment en phase travaux. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | A l'exception des rejets des gaz d'échappement des véhicules, l'activité du site n'entraînera pas de rejets de produits chimiques ou toxiques à l'atmosphère. Le projet s'inscrit dans une zone automobile. Aucun risque sanitaire n'y est recensé. |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le trafic lié à l'activité correspond aux particuliers amenés à se rendre dans la concession ainsi qu'au personnel. Le site prévoit 100 places de parking pour cela. Le reste du trafic significatif correspond aux PL chargés d'approvisionner le parc automobile. Cependant, le site s'inscrit dans une zone occupée par d'autres concessions automobiles. Cette activité supplémentaire n'augmentera pas le trafic de façon significative car l'approvisionnement en véhicules ne se fera pas quotidiennement. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Le seul bruit identifié, lié à l'activité, correspond au trafic. Le projet s'inscrit dans une Zone commerciale existante et l'augmentation du trafic liée au projet n'est pas significative pour entraîner des perturbations sonores supplémentaires. L'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux mesures acoustiques, ne concerne que les habitations, les bâtiments d'enseignement, de soins et d'action sociale et d'hébergement à caractère touristique. Le projet n'est pas concerné. |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les activités de peinture et de mécanique se font dans des ateliers appropriés.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le site sera partiellement éclairé la nuit pour limiter le risque de malveillance ou d'intrusion. Il n'est toutefois pas prévu de travail de nuit.</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les émissions recensées pour cette activité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rejet des gaz d'échappement liés à l'activité du site, - les émissions liées à l'usage de peinture. Cependant, ces rejets sont traités sur site. |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les eaux pluviales de voiries seront collectées et traitées sur site par des séparateurs d'hydrocarbures avant d'être envoyés au réseau communal. Conformément au PLU pour la zone UEb, l'infiltration des EP sur la parcelle sont interdites.</p> <p>Les EP de toiture sont collectées et utilisées dans la station de lavage auto. Les eaux usées sont envoyées dans le réseau communal.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>L'activité du site prévoit le lavage automobile.</p> <p>Les eaux de lavage sont traitées sur site par une station de traitement puis envoyées dans le réseau communal.</p> <p>Les huiles de vidange et autre sont stockées dans des cuves en plastique mises sur rétention. Elles seront traitées comme des déchets. Une aire de dépotage est prévue pour permettre l'évacuation de ces huiles par des poids lourds.</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les déchets inertes principaux générés par l'activité de concession sont : déchets liés à l'activité humaine, cartons, plastiques, huiles.</p> <p>Un local déchet est prévu pour les cartons et plastiques.</p> <p>Les déchets dangereux possibles sur le site seront les boues de séparateurs d'hydrocarbures, les batteries de véhicules. Ils seront collectés par des entreprises spécialisés et traités comme déchets dangereux.</p> |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Une recherche des avis de l'autorité environnementale concernant des projets approuvés sur la période 2017-2018 sur les communes de Dechy, Douai et portant sur des projets pouvant avoir une incidence sur le projet traité ici a été faite sur le site de la DREAL des Hauts-de-France le 13 août 2018.

Sur la commune de Dechy aucun projet n'est répertorié.

Sur la commune de Douai, aucun projet n'est recensé sur cette période d'étude.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Il s'agit d'un projet inscrit dans une zone prévue pour ce type d'activité, au sein d'une Zone commerciale répertoriant déjà plusieurs activités du même genre.

Les impacts environnementaux principaux concernent :

- le traitement des eaux pluviales liée à l'imperméabilisation du terrain,
- le bruit lié à la circulation engendrée par l'activité,
- les émissions dans l'air liées à l'usage de peinture.

Conformément au PLU de la commune, les eaux pluviales ne seront pas infiltrées sur la parcelle.

Les eaux pluviales de toiture sont collectées en parties et réutilisée pour le lavage automobile.

Les eaux pluviales de voirie, susceptibles d'être souillées sont collectées et traitées par des séparateurs d'hydrocarbures avant d'être envoyées dans le réseau communal.

L'augmentation du bruit liée à l'activité n'est pas jugée significative au vu du faible trafic engendré.

Les émissions toxiques liées à l'utilisation de peinture sont traitées sur site. En effet, le projet est construit selon les prescriptions de l'arrêté ministériel du 4 juin 2004 qui ont pour objectifs de réduire et maîtriser les risques inhérents à cette activité.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux environnementaux de cette activité concernent essentiellement les rejets en eaux et dans l'air.

Ces deux volets ont été traités conformément à la réglementation ICPE applicable au projet ainsi qu'au PLU de la commune.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 8.2.1 Etude Geotechnique
Annexe 8.2.2 Plan de façade
Annexe 8.2.3 Image insertion

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



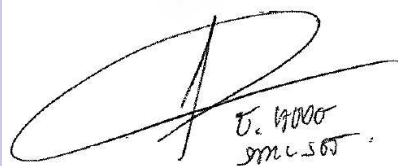
Fait à

VITRY EN ARTOIS

le,

13/08/2018

Signature



E. HOOO
SMC 505